



Monsieur Dan Ruimy, député
Président du Comité permanent de l'industrie,
des sciences et de la technologie
Chambre des communes
Ottawa (Ontario) K1A 0A6

Cher collègue,

En tant que ministres responsables de la politique et de la législation du droit d'auteur, nous aimerions vous remercier d'entreprendre l'examen statutaire de la *Loi sur le droit d'auteur*. Nous reconnaissons et respectons entièrement l'indépendance du Comité permanent de l'industrie, des sciences et de la technologie dans la conduite de cet examen et nous offrons notre soutien selon vos besoins.

Le droit d'auteur est un aspect fondamental de l'économie moderne. Bien que parfois sous-estimée, la *Loi sur le droit d'auteur* touche les Canadiens tous les jours, modelant ce que nous voyons et entendons, et améliorant nos systèmes de création et d'utilisation de contenus. Cette loi est un élément clé de notre éventail d'outils de politique de promotion de la créativité et de l'innovation canadienne. Un régime de droit d'auteur efficace devrait favoriser un marché et un environnement où les utilisateurs ont accès à du contenu et à des services de classe mondiale à des fins d'information et de divertissement, d'éducation et de patrimoine culturel, ainsi que d'inspiration pour l'innovation et des créations subséquentes. Il devrait aussi habiliter les créateurs à tirer profit de leur travail et de leurs investissements. Un tel régime devrait permettre aux créateurs de recevoir une rémunération équitable et transparente et aux utilisateurs de bénéficier d'un domaine public. Ensemble, ces objectifs devraient mener à une plus grande prospérité sociale, créative et économique.

Le droit d'auteur et son rôle dans le marché suscitent des opinions fortes et souvent divergentes. Cette diversité de points de vue s'explique par le fait que le droit d'auteur touche une grande variété d'industries, d'œuvres et d'usages : des compagnies de télécommunication et de technologie aux institutions scientifiques et académiques; des photographies, de la musique et des livres à la réalité augmentée; et des musées, des galeries d'art et des commerces de détail physiques aux données lisibles par machine et plus encore.

...2

Le droit d'auteur est aussi un enjeu international important, alors que le contenu protégé voyage maintenant au-delà des frontières nationales plus souvent et plus facilement que jamais. Le contenu créatif est un produit important et de grande valeur. En 2015, les industries principales du droit d'auteur représentaient près de 50 milliards de dollars et 483 000 emplois pour l'économie canadienne. Nous croyons qu'un régime de droit d'auteur prévisible, transparent et efficace peut nous différencier en tant que marché attirant pour tous les types de créateurs et d'utilisateurs, ici comme à l'étranger.

La *Loi sur le droit d'auteur* a été modifiée de façon importante pour la dernière fois il y a cinq ans, après des années de discussions et de consultations sur un grand nombre d'enjeux. La Loi a été soumise à l'attention des tribunaux à de nombreuses reprises, y compris à la Cour Suprême du Canada, ce qui a contribué à définir l'état des lieux pour les créateurs et les utilisateurs. Si cet examen parlementaire est une bonne occasion d'examiner de nouveau certains enjeux laissés en plan et de déterminer s'il y a lieu de corriger le tir à certains endroits, nous pensons qu'il devrait aussi clairement prêter attention aux enjeux émergents et futurs.

Plusieurs intervenants en droit d'auteur ont connu des perturbations chroniques avec l'arrivée du marché numérique. Plusieurs modèles d'affaires liés, en tout ou en partie, au droit d'auteur ont changé drastiquement. De nouveaux intermédiaires et services ont pris des rôles importants, créant chez certains le sentiment d'être mal servis par la chaîne de valeur émergente du contenu protégé par le droit d'auteur. Les progrès en matière de réalité virtuelle et augmentée, d'impression 3D, de technologie de cryptage, d'intelligence artificielle et de l'Internet des objets sont à couper le souffle. Alors que les utilisateurs sont de plus en plus habilités à devenir des créateurs eux-mêmes, leurs interactions avec le droit d'auteur sont devenues omniprésentes, amenant certains à suggérer que les règles actuelles du droit d'auteur ont besoin d'être mieux adaptées aux nouveaux usages et formats. Les initiatives privées et publiques en matière de code source ouvert et de libre accès se sont multipliées. Les lois et la jurisprudence sur le droit d'auteur et la gouvernance d'Internet ont continué à évoluer au Canada et à travers le monde.

Les perturbations du marché ont souvent causé des réformes en droit d'auteur. Nous soupçonnons que ces perturbations sont maintenant notre nouvelle réalité. Ainsi, nous serions bien servis de viser un cadre de marché qui fonctionne bien dans l'environnement actuel, mais qui est aussi à l'épreuve du temps. Nous suggérons respectueusement que la *Loi sur le droit d'auteur* n'est peut-être pas en soi l'outil le plus efficace pour répondre à toutes les préoccupations découlant des récentes perturbations. Par exemple, des solutions liées à l'intégrité des métadonnées de contenu, à une meilleure information et un meilleur suivi des activités de droit d'auteur, à des systèmes d'octroi de licences plus simples, et à l'importance de la transparence pour tous les acteurs de la chaîne de valeur pourraient se trouver à l'extérieur de la Loi elle-même.

Au cours des derniers mois, nous avons mené des consultations exhaustives à la fois sur le Plan pour l'innovation et les compétences du Canada et le contenu canadien dans un monde numérique. Nous avons entendu que la propriété intellectuelle, incluant le droit d'auteur, est la monnaie de l'économie moderne, mais que le Canada doit utiliser son régime de droit d'auteur plus stratégiquement pour permettre à ses entrepreneurs d'innover, de prendre de l'expansion et de créer des emplois ici au pays. Nous avons entendu que pour plusieurs musiciens, auteurs, développeurs et plusieurs autres groupes de créateurs, la protection du droit d'auteur est la clé permettant de traduire leurs réussites en façon de gagner leurs vies, d'être compétitifs sur le marché et de continuer à créer.

Et nous avons agi. Dans notre dernier budget, nous avons annoncé que le gouvernement développera une nouvelle Stratégie en matière de propriété intellectuelle (PI). La Stratégie, qui sera dévoilée dans la nouvelle année, aidera à faire en sorte que le régime canadien de PI soit moderne et solide et qu'il soutienne les innovations canadiennes au XXI^e siècle. Elle s'assurera de plus que les entreprises canadiennes sont sensibilisées et incitées à utiliser la PI de façon stratégique pour croître et être compétitives.

En août dernier, nous avons lancé des consultations sur la réforme d'un élément clé du système – la Commission du droit d'auteur du Canada – dont les processus et les décisions ont un impact important sur la prévisibilité du marché du droit d'auteur pour certains types de contenu et d'utilisation. Nous avons l'intention d'apporter des réformes au cours de la prochaine année pour permettre un processus plus efficace et des décisions en temps opportuns de la part de la Commission, pour créer un environnement plus prévisible qui permet aux créateurs d'être payés adéquatement et à temps, encourager l'innovation, et susciter des investissements de la part d'entreprises qui dépendent d'un écosystème du droit d'auteur solide.

De plus, en septembre dernier, nous avons dévoilé notre vision pour un Canada créatif, notre stratégie et approche de politique renouvelée pour renforcer le secteur créatif diversifié et dynamique du Canada, protéger la culture canadienne, et promouvoir la diversité culturelle. Elle témoigne du rôle important de nos créateurs dans le développement du contenu culturel, et reconnaît l'importance de s'assurer qu'ils sont rémunérés équitablement pour leur travail en cette période d'innovation et de grands changements. Canada créatif offre une feuille de route pour le futur de nos industries culturelles qui nous positionne en tant qu'économie créative de calibre mondial grâce à de nouveaux investissements, des outils de politique et des programmes mis à jour, et des examens législatifs. Ceci aidera les créateurs canadiens à atteindre le succès dans un marché mondial et numérique.

L'examen que vous êtes sur le point d'entreprendre est un jalon important pour déterminer nos prochaines étapes. Avec ces considérations à l'esprit, nous vous présentons respectueusement les questions suivantes pour aider à baliser votre examen :

- Comment pouvons-nous nous assurer que la *Loi sur le droit d'auteur* fonctionne efficacement, favorise un marché transparent, promeut l'innovation et l'accès pour les utilisateurs, tout en aidant les créateurs à obtenir une juste valeur marchande pour leur contenu protégé par le droit d'auteur?
- Comment pouvons-nous nous assurer que le régime du droit d'auteur continue de fonctionner dans un environnement de changements constants en termes de technologies et de possibilités d'affaires?
- Finalement, comment notre régime domestique peut-il positionner les créateurs, les utilisateurs et les innovateurs canadiens pour être compétitifs et maximiser leur potentiel sur la scène internationale?

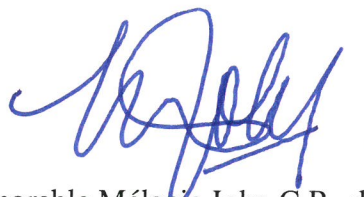
Puisque la *Loi sur le droit d'auteur* est une pièce clé du cadre législatif régissant le marché créatif, nous vous encourageons à profiter de l'expertise et des points de vue éclairés du Comité permanent du patrimoine canadien tout au long de votre examen. L'étendue des enjeux liés au droit d'auteur est vaste et nous croyons que des mécanismes innovants – tel que des sessions spéciales mixtes ou des études plus approfondies de certains sujets – pourraient permettre de mieux prendre en compte toutes les considérations de politique pertinentes dans votre rapport final.

Au cours de vos audiences et de vos délibérations, nous vous invitons à porter une attention particulière aux besoins et aux intérêts des peuples autochtones dans le cadre des efforts tous azimuts du Canada pour faire avancer la réconciliation. Nous vous invitons aussi à considérer la dualité linguistique du Canada, et les façons dont le droit d'auteur peut soutenir la vitalité de nos deux langues officielles, le français et l'anglais. Nous vous invitons aussi à nous faire part de vos recommandations à propos de toutes autres actions que pourrait à votre avis prendre le gouvernement pour répondre aux préoccupations des intervenants du droit d'auteur, à la fois les créateurs et les utilisateurs, et ce même si ces actions sont hors du cadre strict de la Loi.

Nous sommes disponibles pour participer à une de vos premières audiences pour discuter davantage de ce que nous avons entendu des Canadiens et pour répondre à toute question que vous pourriez avoir au sujet des priorités du gouvernement. Nous espérons que cet examen aidera à faire en sorte que le régime du droit d'auteur est bien adapté à l'environnement numérique et qu'il soutient l'interdépendance entre la créativité et l'innovation. Nous vous remercions à l'avance pour le travail d'une grande importance que vous allez entreprendre.



L'honorable Navdeep Bains, C.P., député
Ministre de l'Innovation, des Sciences et
du Développement économique



L'honorable Mélanie Joly, C.P., députée
Ministre du Patrimoine canadien

c.c. L'honorable Hedy Fry, C.P., députée
Présidente du Comité permanent du patrimoine canadien